

**Nombre de conseillers**

En exercice : **26**  
Présents : **16**  
Absents : **10**  
- dont suppléés : **2**  
- dont représentés : **5**  
Votants : **23**  
- dont « pour » : **20**  
- dont « contre » : **1**  
- dont abstention : **2**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le sept mars se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique (*arrivée après la question n°4*), REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, BARNEAUD Christophe, FRANQUEBALME Jean-Pierre, MARTIN Jacques, JEAN Daniel, FORTOUL Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, REYNAUD Frédéric et CAPEL Denis.

**EXCUSES** : Mmes BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à Mme BALLADUR Clarisse, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène suppléée par M. JEAN Daniel, OCCELLI Chloé ayant donné pouvoir M. MILLION-ROUSSEAU Daniel, BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, MM. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques, TRON Jean-Michel et GASTON Arnaud ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis.

**ABSENTE** : Mme MATTERA Wendy.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme REYNAUD Sandra.

**N° ordre : 16**

**Délibération n°2023/33**

**OBJET : MANDAT SPECIAL : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT A LA PRESIDENTE.**

Le Conseil de Communauté,

**CONSIDERANT** que le label « *Territoire Innovant* » est un concours destiné aux collectivités qui identifient les initiatives mobilisant les technologies numériques et pratiques innovantes au service des territoires et de leurs habitants. Il est décerné aux collectivités qui ont mis en œuvre des initiatives marquantes en termes d'usages ou de services ;

**CONSIDERANT** que la CCVUSP, s'étant portée candidate au titre de la thématique « territoire inclusif » dans le cadre des actions Lab3i, vient d'être labellisée « *Territoire Innovant* » 2023 ;

**CONSIDERANT** que la remise du label aux lauréats se fera à l'occasion du Forum des Interconnectés qui se tiendra les 22 et 23 mars prochains à Toulouse ;

**CONSIDERANT** que la Présidente a été invitée ainsi que les présidents des Communauté de Communes du Pays des Ecrins et du Champsaur Valgaudemar, partenaires de ce même projet pour en faire une présentation aux participants du forum et prendre part au temps d'échange ;

**CONSIDERANT** que le forum constitue une occasion de valoriser les actions de la CCVUSP, de rencontrer les autres lauréats et de repérer des initiatives reproductibles sur le territoire de la CCVUSP ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de défrayer la présidente des frais engendrés pour ce déplacement ;

Sur proposition de M. Yvan BOUGUYON, Vice-président délégué aux finances ;

**A la majorité des membres présents et représentés, Mme Sophie VAGINAY-RICOURT n'ayant pas pris part au vote et Mme OKROGLIC Dominique ayant voté contre pour Mme BARDIN Régine dont elle a le pouvoir et s'étant abstenue pour elle-même.**

- **ACCEPTÉ** la prise en charge des frais relatifs aux déplacements de Mme la Présidente à Toulouse à l'occasion de la remise du Label « Territoire innovant » sur la base de ses frais réels.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Principal 2023, art 6532.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François LECA 13002 MARSEILLE à compter de sa publication, affichage et/ou notification à l'intéressé. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY-RICOURT.